



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

**Mairie de**  
**LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 14 septembre 2021 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 06 septembre 2021.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Madame LOUSTE-SOL Véronique, Bruno CORBIN, Lionel DESSENDIER, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Jean-François BONY, Martine HEURTIER, Agnès PINON, Evelyne PARRY, Claude-Emmanuel SANCHEZ, Françoise GUILLON, Paula VERGNOL  
**Absent ayant remis pouvoir** : Etienne BELIN / Gaylord FRACHEBOIS

**Secrétaire** : Madame Evelyne PARRY

Le compte-rendu de la séance du 11 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**N°14/2021 : modification des statuts du SIEG 63**

Par délibération en date du 24 juin 2021, le SIEG du Puy-de-Dôme a adopté différentes modifications statutaires notamment le changement de nom du syndicat qui devient « Territoire d'Energie Puy-de-Dôme » Conformément au CGCT, la commune du CHEIX SUR MORGE, en tant que commune membre, approuve les nouveaux statuts du SIEG.

**N°15/2021 : adhésion au groupement de commande relatif au transport scolaire vers la piscine Béatrice HESS à Riom**

La commune adhère au groupement de commandes relatif au transport scolaire vers la piscine Béatrice HESS à Riom. La commune de CHAMBARON SUR MORGE est désignée comme coordonnateur du groupement.

**N°16/2021 : classement longueur voirie communale pour DGF**

La longueur de voirie communale a été mise à jour suite au comptage fait par l'ADIT et s'élève maintenant à 10 494 mètres linéaires. Le conseil municipal doit constater par délibération cette nouvelle longueur qui est une donnée importante pour le calcul de la DGF et de la DSR.

**N°17/2021 : Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du service commun éducation musicale dans les écoles entre RLV et le Cheix sur Morge**

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du service commune éducation musicale dans les écoles passée entre la commune et RLV. A compter du 31/08/2021, la commune bénéficie de 10 heures supplémentaires d'intervention dans un souci d'équité suite à l'ouverture d'une nouvelle classe.

### **Décisions modificatives : Transferts de crédits :**

15 000,00 € de l'opération 195 à l'article 21318

1 000,00 € de l'opération 195 à l'article 2183

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) L'Atelier Gourmet ouvre prochainement à l'ancienne mairie, le bail va donc être signé pour un montant de 450,00 € mensuels.
- 2) La fibre optique arrive sur la commune. Pour l'instant, toutes les maisons en bord de la Départementale sont raccordables. Elle devrait être déployée sur toute la commune d'ici la fin de l'année.
- 3) Concernant le PLUI, les demandes soumises à la mairie ont été transmises pour étude. Le projet va être présenté en Conseil Communautaire le 09 novembre prochain. Chaque commune aura ensuite 2 mois pour en délibérer à son tour.
- 4) Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe, un agent d'entretien supplémentaire est nécessaire pour le ménage des salles de classes. Mademoiselle Sarah BEZAI a été recrutée à hauteur de 13 heures hebdomadaires du 02 septembre au 22 octobre 2021.  
Monsieur le Maire demande à Monsieur SANCHEZ Claude-Emmanuel de sortir pour la suite de la discussion. Les membres du conseil municipal, suite à la candidature de Madame SANCHEZ Émilie, décident de son recrutement à compter du 08 novembre 2021 pour le poste d'agent d'entretien.
- 5) Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 15 août, des gens du voyage ont coupé des haies afin de pouvoir s'installer sur le stade (7 caravanes). Après discussion, ils sont finalement repartis.
- 6) « La puce à l'oreille » propose à chacune des communes de RLV un projet de concerts. Notre commune souhaite s'associer à ce projet et se propose de rencontrer les responsables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Le Maire, Bertrand BIGAY.**